

VIDAL R., 2004, *Note de lecture sur Jean-Pierre Dewarrat et al. Paysages ordinaires, de la protection au projet*. Sprimont (Belgique) : Mardaga, 2003. *Les Carnets du paysage*, n° 11, pp. 223-224.

Paysages ordinaires : de la protection au projet

**Jean-Pierre Dewarrat, Richard Quincerot, Marcos Weil et Bernard Woeffray :
Collection «Architecture + Recherches». Sprimont (Belgique) : Mardaga, 2003.**

Paysages ordinaires est avant tout le compte-rendu d'une expérience originale qui tient à la fois de la recherche en paysage et de la pratique de l'aménagement du territoire, toutes deux conduites, comme il se doit, par une équipe pluridisciplinaire. L'ouvrage, plus précisément, est le rapport final d'une recherche menée dans le cadre de la «Coopération européenne dans le domaine de la science et de la technologie» (COST G2, «paysages anciens et structures rurales»), recherche basée sur l'approfondissement de plusieurs cas concrets d'interventions effectuées par des professionnels de l'aménagement. L'équipe, née initialement de la rencontre entre Bernard Woeffray, un *aménagiste* comme on dit en Suisse, et Jean-Pierre Dewarrat, spécialiste en archéologie du territoire, s'est enrichie de la participation d'un paysagiste, Marcos Weil, et d'un architecte, Richard Quincerot. Tous quatre, à un titre ou à un autre, ont été impliqués professionnellement dans des actions concrètes concernant l'aménagement du territoire, et tous ont par ailleurs des fonctions de chercheur ou d'enseignant.

Six communes francophones du canton de Fribourg «où les pratiques d'aménagement local sont bien rôdées», ont été retenues pour cette étude. Elles sont rurales ou périurbaines, de petite ou de moyenne dimension (de 150 à 6 500 habitants), et ont toutes fait l'objet de projets d'aménagement relativement modestes – requalification d'une traversée, création d'un cheminement piéton...–

pour lesquels les protagonistes de l'ouvrage ont été consultés, via le bureau d'études suisse «Urbaplan».

En réponse aux demandes formulées, ponctuelles et le plus souvent multiples, les intervenants proposent une approche beaucoup plus globale visant à resituer la commune dans son histoire et dans son territoire, pour parvenir, avec la participation active des habitants, à une réponse qui intègre les solutions aux problèmes posés dans un projet collectif concernant l'ensemble de la commune.

L'action des intervenants commence le plus souvent par un récit. Les habitants sont invités, dans des assemblées communales, à entendre l'histoire de leur commune racontée par des personnes extérieures et à y apporter leurs propres témoignages pour construire, ensemble, un «récit commun». Dans ce récit, les souvenirs des habitants, entrelacés aux informations apportées par le regard «expert» des intervenants extérieurs, se mêlent progressivement aux actions en cours, aux attentes des uns et des autres.

Pour les auteurs, il s'agit d'amener les habitants à passer d'un attachement au *pays* à un attachement au *paysage*, compris ici comme une représentation du pays construite collectivement, et dans laquelle la succession des strates historiques que l'on peut souhaiter protéger – le «paysage-palimpseste» – n'est pas tant un patrimoine à conserver que le substrat d'un projet commun.

Les sites étudiés, volontairement «ordinaires», ont été choisis pour démontrer ce qui constitue le propos principal de ce livre : les méthodes mises en œuvre pour la protection des paysages d'exception – le Mont Saint-Michel, par exemple – ne sont pas transposables aux paysages banals qui, pourtant, constituent l'essentiel des lieux d'intervention pour les professionnels de l'aménagement du territoire. Si les paysages extraordinaires justifient la mise en œuvre de moyens extraordinaires, les paysages ordinaires doivent se contenter de moyens ordinaires.

C'est à décrire ce que peuvent être ces moyens ordinaires que s'attachent les auteurs de l'ouvrage, préconisant une action qui, puisqu'elle ne peut pas venir «d'en haut» doit nécessairement venir «d'en bas», c'est-à-dire de la population elle-même.

Pour autant, et même si la plupart des six expériences présentées sont concluantes, la méthode utilisée et les résultats obtenus ne doivent pas conduire à une généralisation trop rapide.

Une des limites de ce «modèle du projet», que les auteurs opposent au «modèle de la protection», tient au fait que le processus mis en œuvre pour parvenir à une adhésion collective s'appuie sur des éléments patrimoniaux le plus souvent découverts ou révélés par les intervenants – les «trouvailles archéologiques» –, et qui servent de point de départ à une ré-appropriation de leur territoire par les habitants. On peut supposer que le processus serait beaucoup plus difficile à mettre en œuvre dans les cas où les «trouvailles» feraient défaut.

Il y a une autre limite à ce modèle, qui tient pour une bonne part à une question d'échelle, mais qui tient aussi à la nature du territoire étudié et à la manière dont il est «identifié» par les habitants. Si la population d'un village de taille modeste peut aisément se réunir en assemblée communale pour construire une action collective, l'opération devient beaucoup plus difficile lorsqu'il s'agit d'une commune de taille plus importante, *a fortiori* si elle est morcelée et si les habitants ne s'y identifient que partiellement.

A ces limites, clairement énoncées par les auteurs, s'en ajoute sans doute une autre, qui tient à l'identité helvétique des communes étudiées : les actions participatives, comme les pratiques de démocratie locale, sont certainement mieux ancrées dans la culture suisse que dans beaucoup d'autres cultures. Le modèle mis en œuvre dans le cas des exemples présentés ici n'est donc pas aisément transposable dans n'importe quelle autre région d'Europe, d'autant que le paysage, qu'il soit évoqué en termes de conservation ou de projet, semble faire l'objet d'un consensus social assez prononcé en Suisse, comme en témoigne l'adoption par le Conseil Fédéral, en 1997, de la «Conception Paysage suisse»¹. Cette particularité du contexte helvétique prend toute son importance si l'on veut bien prendre en considération le coût financier – non évoqué dans l'ouvrage – des interventions décrites ici. Celles-ci s'étant avérées

¹ La «Conception Paysage suisse» (CPS), est un projet adopté par le Conseil fédéral le 19 décembre 1997, et dont la direction est confiée à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). Cette «conception» a fait l'objet de publications à destination du grand public qui peuvent être commandées ou téléchargées sur le site Internet <http://www.conceptionpaysage.ch>

particulièrement concluantes dans les communes de petite taille – par exemple Granges-du-Vesin, village de 150 habitants – il est évident que le prix à payer par la collectivité concernée doit être mis en relation avec l’affirmation de sa volonté d’engager efficacement une action paysagère commune.

Mais ces limites sont propres à tout travail de terrain, et les efforts qu’ont faits les auteurs eux-mêmes pour définir le cadre de leur modèle² méritent d’autant plus d’être soulignés qu’ils témoignent de la rigueur avec laquelle ce travail de recherche a été mené.

Et c’est bien cela qui fait toute l’originalité, et tout l’intérêt, de *Paysages ordinaires* : des professionnels de l’aménagement du territoire ont pris le temps d’étudier en détail leurs modes d’intervention, et de communiquer les résultats de leurs études dans un langage clair et avec un professionnalisme de chercheur.

Pour parvenir à une réflexion plus générale, à une «critique du projet», qu’ils appellent de leurs vœux, il faudrait disposer d’un «matériel clinique beaucoup plus abondant». Il faudrait, bien sûr, que les moyens nécessaires soient mis à disposition pour cela, mais il faudrait aussi que s’affirment des volontés qui aillent dans ce sens.

Roland Vidal

² Le chapitre IV de l’ouvrage, intitulé «Avantages et limites d’un modèle», y est entièrement consacré. Le cas de la commune de Marly, où le modèle n’a pas fonctionné, y est analysé en détail.